

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE
01300 PEYRIEU**

☎ 04.79.42.00.14
Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil du 27 juin 2017

Le 27 juin 2017, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absents : Lionel GROSTABUSSIAT, Stéphane RAVIER, Yolande CLAPOT

Absents excusés : Jean- Michel FOURNIER donne pouvoir à Carla FOURNIER

Suzanne REVEILLARD donne pouvoir à Jean GIREL

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

Approbation des Comptes de Gestion dressé par M. Laurent AGUETTANT, Receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune irrégularité n'a été commise,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION des comptes administratifs 2016

En accord avec le compte de gestion du percepteur, le conseil valide les résultats des comptes administratifs 2016 pour :

- la commune
- l'eau

- l'assainissement
- le lotissement

Une délibération est prise en ce sens pour chaque budget et transmise au contrôle de légalité.

Choix de l'architecte pour la restructuration et l'extension de l'école de Peyrieu

Suite à l'ouverture des plis concernant le marché à procédure adaptée de l'école, trois candidats architectes ont été auditionnés le 08 juin 2017 au matin. A l'issue de ces entretiens avec les cabinets d'architectes suivants : Jack MERMET, PAGES-PICOT et ESPACE PROJET, le cabinet à maîtrise d'ouvrage a demandé aux 3 candidats de préciser ou confirmer certains points de leurs propositions.

Les réponses données n'apportant aucun changement par rapport aux entretiens, le choix s'est porté sur le cabinet de M. Jack MERMET, architecte à Belley.

La réunion de démarrage de la mission de maître d'œuvre aura lieu le 03 juillet 2017 en mairie en présence du cabinet ABAMO & CO et de M. Jack MERMET. Elle permettra de définir et préciser les objectifs de la commune en termes de budget, de planning et de programme.

Extension du Columbarium existant et ajout de 12 cases Aménagement du jardin du souvenir

Le maire explique au conseil municipal qu'actuellement, il ne reste que deux cases au Columbarium du cimetière communal. Il est nécessaire de faire des devis pour rajouter des cases et également aménager le jardin du souvenir qui est un simple parterre de graviers.

M. Barruel a répondu favorablement avec l'établissement d'un devis d'un montant de 14 711, 80€ HT pour l'ajout de 12 cases (fournitures et pose) et l'aménagement du jardin du souvenir avec pose de stèles et bordures en granit rose, puisard avec grille pour le dépôt des cendres et un banc.

Des demandes de subvention seront demandées : pourront être pris en charge 20% du montant par le département, 30 % par la DETR.

M. Le maire demande au conseil de se prononcer,

Après délibération, le conseil municipal vote :

- favorablement pour le devis établi par la marbrerie Barruel,

Demande de subvention pour travaux de mise en accessibilité handicapés salle polyvalente – salle des jeunes – salle du patronage - église

Le maire rappelle l'agenda établi pour les travaux de mise en accessibilité handicapés, des quatre bâtiments recevant du public : la salle polyvalente, la salle des jeunes, la salle du patronage et l'église.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases de 2017 à 2020, pour un coût total estimé pour les 4 ERP à 46 000€ HT.

Le conseil ayant accepté la réalisation de ces travaux, il convient de faire une demande de subvention au Conseil Départemental.

Le maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil décide

- D'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental.

Annulation droit de branchement assainissement : COUTURIER Alain

Le maire explique au conseil municipal que M & Mme COUTURIER Alain ont payé 3 500€ le droit de branchement au réseau assainissement.

Suite à l'extension du réseau « sous la gare » en 2014-2015 la maison aurait dû être raccordée, mais celle-ci était en cours de vente.

Le tarif appliqué, à l'époque pour les autres maisons était de 915€, par contre au moment de la demande de raccordement de Monsieur COUTURIER le tarif avait été fixé à 3 500€.

Le maire propose donc de rétablir exceptionnellement le tarif pour M. Couturier à 915€.

M. Le maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil municipal vote :

- favorablement pour fixer le tarif de raccordement au réseau assainissement à 915€ pour M. Couturier,

ABANDON DE CREANCE POUR M. MARTIN et MME CHARRIER

Suite à la facture d'eau impayée de M. MARTIN et celle de Mme CHARRIER, anciennement domiciliés respectivement 45 route du Bugey et 52 route du Bugey, un dossier contentieux a été créé par la SOGEDO.

Les lettres recommandées envoyées par la SOGEDO étant revenues « non réclamée », ou « inconnu à cette adresse » le responsable de la SOGEDO nous a donc demandé les nouvelles adresses de ces deux personnes.

La commune de Peyrieu, ne connaissant pas leurs nouvelles coordonnées, la SOGEDO s'est trouvée dans l'obligation de faire un abandon de créance.

Le montant total des créances dues est de 20.48 € HT pour M. Martin et de 36.86 € pour Mme Charrier.

Le Maire demande au conseil de se prononcer :

Le conseil municipal, après délibération, décide de voter pour les abandons de créance et autorise M. le Maire à signer tout document utile en ce sens.

EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE PENDANT LA PERIODE D'ETE

Suite au départ de M. PERSONENI sur la commune de Brens, et pendant la période d'été M. le Maire explique au conseil qu'il va être difficile d'effectuer un travail convenable si un des agents techniques part en congés. Il propose d'engager une personne pendant l'été, puis de voir pour les mois d'hiver si un agent est nécessaire ou non. M. Mickaël GRACIA a postulé pour ce poste, qui ne serait pas à temps complet, mais pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer :

Le conseil approuve et vote en faveur de l'embauche d'un agent saisonnier.

SIEA et éclairage public

M. Le Maire explique au conseil que les lampes utilisées jusqu'alors, à vapeur de mercure, ne sont plus réparables pour les plus anciennes. Certaines lampes ne fonctionnant plus, il a demandé au SIEA des devis pour remplacer celles qui pouvaient encore être remplacées.

Le devis proposé pour le changement de ces lampes sur divers secteurs est de 4114.43 € pour la commune avec une participation du syndicat de 3660.00€.

Le devis pour la modernisation de Chantemerle avec des lampes Leds est de 5076.85€ pour la commune avec une participation du syndicat de 2196.00€

Le maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil vote en faveur des différents devis et autorise le maire à signer tout document inhérent à ce projet.

URBANISME

- Suite au dépôt du permis d'aménager de M. GEINDRE pour son lotissement, la commune décide d'amener le réseau d'eau potable en limite de terrain, le réseau d'eaux usées étant existant, et ne participera pas aux réseaux internes du lotissement.
- Permis de construire de Mme DALLE : une réflexion est en cours pour savoir si ce secteur de la commune passe en assainissement collectif, et privilégier ce mode d'assainissement pour les parcelles détachées du terrain de M. GODDET.

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
170601	Approbation des comptes de gestion dressée par M. Aguettant
170602, 03, 04, 05	Compte administratif de la commune, du lotissement, de l'eau, de l'assainissement.
170606	Extension du columbarium existant et ajout de 12 cases – aménagement du jardin du souvenir
170607,08, 09,10	Affectation des résultats compte administratif commune, lotissement, eau et assainissement
170611	Annulation des droits de branchements au réseau d'assainissement collectif pour M. Couturier Alain
170612	Demande de subvention pour travaux de mise en accessibilité salles communales
170613, 14	Abandon de créances pour M. Martin et Mme Charrier
170615	Choix de l'architecte pour l'extension et la restructuration de l'école après ouverture des plis et classement
170616	Embauche d'un saisonnier pendant l'été
170617	Devis SIEA éclairage public

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT	absente	absente
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER		Pouvoir à FOURNIER Carla
Stéphanie GERBIER		

Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT	absent	absent
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER	absent	absent
Suzanne REVEILLARD		Pouvoir à GIREL Jean
Laurent ROCHE		